

**EXTRAIT DU REGISTRE
DU CONSEIL MUNICIPAL****DELIBERATION n°11/2020****OBJET : ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU CCAS**

Conseillers en exercice :	27
Présents :	26
Excusés :	1
Pouvoirs :	1
Votants :	27

SÉANCE DU 15 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le lundi quinze juin, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 5 juin 2020, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle municipale du MASET, sous la présidence de Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire.

PRESENTS : Mesdames, Messieurs, Emile BEZZONE, Christian GORACCI, Laurence MARGAILLAN, Pierre BRANCATO, Sylvie DAVILLER, Jean-François PIOVESANA, Adjoint, Mesdames, Messieurs, Jeannot MANCINI, Jean-Paul THIEULIN, Jean-Marie ROUAN, Colette ZALMA, Patrick LECLERCQ, Joëlle BOUHELIER, Lydie CHRETIENNOT, Vincenzo MARCIANO, Daniel DIB, Christine VAUTRIN, Bruno DEPOORTERE, Olivia LEVINGSTON, Stéphane GARAVAGNO, Eric ROMAN, Céline VERSACE, Nadège ISOARDO, Sandrine BRUNET, Caroline RICORD, Emilie GAGLILOLO, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Martine LIPUMA qui a donné pouvoir à Christine VAUTRIN

SECRETAIRE DE SEANCE : Emilie GAGLILOLO

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Centre Communal d'Action Sociale est un établissement public local.

Sa mission est d'assurer une action générale de prévention et de développement social dans la Commune et de participer à l'instruction des demandes d'aide sociale.

Le Centre Communal d'Action Sociale a pour missions :

- Instruction des dossiers de demande d'aide sociale légale : demandes de CMU, de RMI, d'APA, d'aide à domicile, frais d'hébergement en établissement...
- Instruction des aides facultatives :
 - aides à la restauration scolaire, aide aux classes de découverte...
 - secours pour achats ou règlements ponctuels : lunettes, facture d'électricité...
 - bons alimentaires
- Animations en faveur des seniors

Le Centre Communal d'Action Sociale est administré par un Conseil d'Administration composé :

- du Maire (président) ;
- de quatre membres élus par le Conseil Municipal
- des membres nommés par le Maire, en nombre égal aux membres élus, parmi des représentants
 - d'associations intervenant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion
 - d'associations familiales désignées par l'UDAF
 - d'associations de personnes handicapées du Département
 - d'associations de retraités

Lors de la première réunion, il sera demandé au Conseil d'Administration de nommer un Vice-Président qui présidera le CCAS en l'absence du Maire.

Le CCAS possède un budget autonome : il est proposé par le Président et voté par le Conseil d'Administration.

Les ressources du C.C.A.S se composent essentiellement de la subvention allouée par la Commune mais peut être alimentée de produits de dons et legs, de quêtes, de fêtes de bienfaisance et de dons en nature...

Envoyé en préfecture le 23/06/2020

Reçu en préfecture le 23/06/2020

Affiché le

ID : 006-210600383-20200615-11_06_2020-DE

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal, dans un premier temps, de

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu, et après en avoir délibéré fixe

- o quatre membres du Conseil Municipal
- o quatre membres représentant les quatre associations citées ci-dessus

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil intéressés de se porter candidats, par liste.

Le mode d'élection est à la représentation proportionnelle, au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

Candidats : Jöelle BOUHELIER, Laurence MARGAILLAN, Colette ZALMA, Jean-Marie ROUAN

Résultats des élections : Jöelle BOUHELIER, Laurence MARGAILLAN, Colette ZALMA, Jean-Marie ROUAN sont élus membres du CCAS

Monsieur le Maire précise que les associations citées en amont ont été consultées. Dès la désignation de leurs représentants, la composition définitive aura lieu.

Adopté à l'unanimité

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été

Effectuées le 23 JUIN 2020
Et la délibération expédiée à la
Sous-préfecture le 23 JUIN 2020

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Emmanuel DELMOTTE

